



République Française



PRESIDENCE
* * *
SECRETARIAT GENERAL
* * *

N° 1634-2011/ARR/DRH

Du 10/06/2011

AMPLIATIONS
Commissaire délégué 1
DENS 1
DRH 1
INTERESSE(E) 12

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté n°722-2010/ARR/DRH portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de la direction de l'éducation de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 6-89/APS du 21 juillet 1989, portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu la délibération modifiée n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du Territoire ;

Vu l'arrêté n°83-100/ CG du 1^{er} mars 1983 relatif aux modalités d'élections des représentants du personnel aux comités technique paritaires ;

Vu l'arrêté modifié n°6046-9491/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de la direction de l'enseignement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 722-2010/ARR/DRH du 18 mars 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de la direction de l'éducation de la province Sud,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2011, les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 18 mars 2010 susvisé sont ainsi réécrites :

Les agents suivants sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité technique paritaire de la direction de l'éducation :

- M. Frédéric GARCIA, Président (titulaire), secrétaire général de la province Sud, M. Jules HMALOKO (suppléant), secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale,
- M. Gérard MALAUSSENA (titulaire) directeur de l'éducation, Mme Amanda BLANQUET (suppléante) responsable du bureau de la gestion des personnels enseignants titulaires et de la gestion collective,
- Mme Christel BERGER (titulaire) directrice adjointe en charge de l'enseignement, de l'action éducative et des dossiers transversaux, Mme Elise PARENT (suppléante) responsable du bureau de la vie scolaire,
- Mme Mathilde PANAYOTOU (titulaire), chef du service des ressources humaines, M. Stéphane OTTOZ (suppléant) responsable du bureau de la protection de l'enfance et du handicap,
- M. Malik ATMANI (titulaire), chef du service de l'enseignement et de l'action éducative, Mme Jacqueline FUNFSCHILLING (suppléante) conseillère aux écoles ;
- Mme Joséphine JANNOT (titulaire) chargée d'études au service des ressources humaines, M. Fabien DINAH (suppléant), le responsable du bureau des collèges publics.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.